

Département du **BAS-RHIN**  
Arrondissement de **SAVERNE**

**COMMUNE**  
**DE**  
**OBERMODERN-ZUTZENDORF**

Nombre de membres  
du conseil municipal  
élus : 19

**Procès-verbal**

**des délibérations du Conseil Municipal**

conseiller(s) présent(s) : 17

conseiller(s) absent(s) excusé(s) ayant donné procuration : 2

**Séance ordinaire du 26 novembre 2021 - Ouverture à 20h00**

**Convocation envoyée le 19 novembre 2021**

Secrétaire de séance : SCHINI Thierry

Sous la présidence de M. STEGNER Helmut, Maire

Etaient présents : Mesdames et Messieurs

SCHINI Thierry – Maire délégué, BALTZER Jean Jacques - 1er Adjoint, FILLIAU Elfriede– 2<sup>ème</sup> Adjointe, BUB Henri -3<sup>ème</sup> Adjoint

SCHMITT-CRIQUI Danièle, SUTTER Joëlle, WICK Michel, FINCK Christian, DURRMEYER-ROESS Céline ,  
FINCK Michelle, BALZER Sylvie , BURCKEL Damien, BALD Christian,  
KAUFFMANN Aurélie, MARIKAZ Stéphanie, BURCKEL Anaïs

Absents excusés avec procuration :

KRIEGER Vincent à BUB Henri, LEMOINE SCHLECHT Georges à STEGNER Helmut

Le maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux réunis à nouveau dans la salle du conseil municipal, le quorum étant atteint le conseil municipal peut valablement délibérer.

**1. Désignation du secrétaire de séance**

Il est proposé au conseil municipal de désigner Monsieur Thierry SCHINI, pour remplir les fonctions de secrétaire. Le conseil municipal après en avoir délibéré, désigne Monsieur Thierry SCHINI comme secrétaire de séance.

**2. Adoption du compte-rendu de la séance du 29 octobre 2021**

Le maire soumet à l'assemblée le procès-verbal de la séance du 29 octobre 2021. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

**3. Création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe**

Vu les explications du Maire,

Vu les besoins de service,

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Décide la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à raison de 7/35<sup>ème</sup> à partir du 1er janvier 2022.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2022 de la commune

Le maire clos la séance à 20h35

Fait à Obermodern-Zutzendorf, le 30 novembre 2021

Le maire,

Helmut STEGNER

